

Le Vécu d'un conducteur ferroviaire



Laurent Millot, accompagné de Miguel Paulo Miranda, délégué CFDT, dénonce ses conditions de travail.

En ce jour de grève des transports, Laurent Millot, conseiller municipal, membre du Modem, et conducteur ferroviaire, gréviste sans toutefois aliéner sa journée de travail, évoque les aléas de son métier. Il est employé par Euro-Cargo-Rail, société nationale privée de transport par rail créée en 2005 avec l'ouverture du fret ferroviaire à la concurrence. Installée sur la zone triage rue de la Rompure dans les locaux de la CNC, l'agence Grand-Est couvre, de Sarrebrück à Lyon, le transport de marchandises et emploie une centaine de personnes.

<<Disponibilité à outrance>>

«Aujourd'hui, plus de 10% des marchandises sont transportées à travers l'Hexagone par des prestataires privés. Une activité à risques car nous utilisons les infrastructures de Réseau Ferré de France sans que soient définis les modes de fonctionnement. La convention collective signée fin 2008 n'est pas appliquée sous prétexte que le décret d'application n'est pas paru » dit l'intéressé accompagné de Miguel Paulo-Miranda délégué CFDT membre du CE et du CHCST.

«Notre société se targue de faire mieux et surtout moins cher que la SNCF pour assurer un service de qualité, mais elle pousse à leur maximum tous les facteurs agissant sur la productivité, intégrant alors l'exceptionnel comme mode de fonctionnement normal. Car si elle appliquait strictement la réglementation, nous ne serions plus concurrentiels (..) des risques sont courus par la population) aux passages à niveau ou dans les gares. Ma démarche est avant tout de les informer de la situation».

Laurent Millot dénonce : *« le travail au-delà des limites dérogatoires , la flexibilité de l'organisation du temps de travail ,la disponibilité à outrance des agents , les modifications des plannings la veille pour le*

lendemain, les retards chroniques du paiement des heures supplémentaires, les intimidations et les pratiques discriminatoires ».

«Dans l'urgence»

«Malgré le rappel fait par l'inspection du travail, les plannings de travail ne sont pas affichés sur les lieux de travail. Nos programmeurs travaillent toujours dans l'urgence avec gomme et crayon et téléphone pour joindre les intéressés. Les changements de planning du jour au lendemain sont fréquents. Cela me pose beaucoup de problèmes, mon engagement au Tennis-Club est très altéré par ce fonctionnement professionnel et j' envisage de démissionner de mon poste de vice-président, car je n'arrive pas à assumer mes engagements. En tant qu' élu local, la loi m'autorise à prendre un crédit de 10 h 30 par trimestre, un engagement là encore remis en cause et mal vu».

«Dans notre métier nous possédons plusieurs qualifications (conducteur grandes lignes, conducteur de manœuvre, agent formation, reconaisseur , chef de manoeuvre) autant de métiers qui au sein de la SNCF se décomposent en autant de personnes, mais moins bien rémunérés, avec un salaire fixe de 1.800 euros par mois, sans prime. Seules les heures supplémentaires sont payées depuis 2008 mais elles restent imposables. Tout est mis en œuvre pour améliorer le rendement».

Laurent Millot stigmatise en conclusion *« l'arrogance de personnes dont la situation financière est plus que confortable et qui vous expliquent que ce n'est pas de leur faute mais celle de la crise, de la mondialisation, du marché... ».*